



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Département fédéral de l'intérieur
M. Alain Berset
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

pilotversuchecannabis@bag.admin.ch

dossier traité par SCS
notre réf. S.1/14 – sm

Lausanne, le 4 octobre 2018

Consultation concernant la modification de la loi sur les stupéfiants et ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes avec cannabis)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans le cadre de la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur les stupéfiants et ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes avec cannabis), la Ville de Lausanne souhaite vous faire part de sa prise de position.

Le cannabis est la substance illicite la plus consommée de Suisse, et c'est principalement dans les grandes villes comme Lausanne que la consommation de cannabis est visible, notamment parce qu'elle engendre un commerce illégal qui dérange les habitants.

Le marché du cannabis étant illégal, il est difficile d'avoir des connaissances objectives sur les consommateurs, les usages, la substance et le marché noir. Le prochain volet du projet « Structure et produits du marché des stupéfiants » (MARSTUP), nous apportera des connaissances précieuses sur le marché du cannabis dans le canton de Vaud et nous nous en réjouissons. Les Villes ont néanmoins également besoin de pouvoir mener des essais pilotes, afin d'augmenter leurs connaissances globales sur le sujet et ainsi prendre des mesures adéquates pour prévenir toute consommation abusive, et pour réduire les risques liés à l'usage de cannabis et orienter les usagers problématiques vers des offres d'aide adaptées.

Ces essais pilotes pourraient à notre avis avoir un impact sur les quatre piliers de la politique suisse en matière de drogues, politique poursuivie par la Ville de Lausanne depuis de nombreuses années.

L'usage de ce produit par un nombre important de personnes fait qu'il devient urgent de chercher des solutions pour encadrer au mieux cette consommation. Les essais pilotes pourront permettre d'entrer en contact avec cette population, notamment avec les jeunes consommateurs majeurs et ainsi mener une prévention et une intervention précoce ciblée. En effet, tant qu'une substance n'est pas régulée, aucun cadre et aucune limite d'accès ne peuvent être mis sur pied. Dans le contexte actuel, une protection adéquate pour la jeunesse est donc difficile à mettre en œuvre.

De plus, en laissant ce produit dans des réseaux illégaux, il n'y a aucun contrôle sur la qualité du produit et il est difficile de délivrer des messages de réduction des risques adaptés. De tels projets pilotes nous permettraient de mesurer l'impact pour les participants d'avoir accès au produit dans des points de distribution et donc de s'éloigner du marché noir et de la pénalisation en vigueur.



Les essais pilotes seraient en outre un moyen d'entrer en contact avec les consommateurs problématiques et permettraient de les orienter dans un réseau de soin adapté. L'accès au traitement pour cette population serait alors facilité.

Les participants à de tels projets pilotes auraient une alternative au marché noir et pourraient ainsi se détacher d'un marché qui propose du cannabis, mais également des drogues comme la cocaïne ou l'héroïne. Le trafic du cannabis prend une large place dans le deal de rue et la mise en place de telles études, suivant le nombre des participants bien entendu, pourraient faire sensiblement diminuer le deal de rue.

Actuellement, ce dernier est en effet une réelle problématique à Lausanne. Des mesures répressives plus soutenues ont dû être mises en œuvre pour que la situation s'améliore et celles-ci ont rapidement fait leurs preuves. Or, nous savons bien qu'une réduction du deal de rue ne suppose pas la diminution du trafic, puisque celui-ci se reporte et se fait d'une manière plus cachée. Nous avons donc besoin de pouvoir tester de nouveaux modèles de réglementation, afin de proposer une réponse complémentaire aux dispositions répressives actuellement mises en œuvre. Ainsi, le nouvel article de loi et l'ordonnance donneraient à la Ville de Lausanne l'opportunité de mandater un partenaire externe pour élaborer un projet de recherche pertinent et réaliste sur son territoire. Ce dernier devrait permettre de faire évoluer la politique sur la consommation de cannabis, en se basant sur des résultats scientifiques rigoureux. Nous soutenons donc vivement la modification de la loi sur les stupéfiants et l'ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants. Néanmoins, nous proposons quelques modifications de l'ordonnance que vous trouverez dans le formulaire ci-annexé.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Annexe : formulaire



Le secrétaire
Simon Affolter